MINISTÈRE DE LA MER
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté Égalité Fraternité

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

CHEF DE BORD (NAV OPS)

2 OPTIONS : SEMI-RIGIDE ET VEDETTE

LES SAUVETEURS EN MER S.N.S.M

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

AFFAIRES MARITIMES

Ifremer

POLICE NATIONALE CRS

TABLE DES MATIERES

TERMES ET DEFINITIONS3

REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES5

1) DEFINITION DE L'EMPLOI DE CHEF DE BORD (NAV OPS)6
A) CONTEXTE6
B) MISSIONS6
2) CONDITIONS D'ADMISSION7
3) DUREE DE LA FORMATION7
4) ACTIVITES ET COMPETENCES DETAILLEES7
5) COMPLEMENT AU PARCOURS DE QUALIFICATION10

REFERENTIEL D'EVALUATION11

1) ÉVALUATION DES SAVOIRS (EVALUATION FORMATIVE)12
2) ÉVALUATION SOMMATIVE DE L'APPRENANT12
3) LA FICHE INDIVIDUELLE (EXEMPLE DE MODELE) – ÉVALUATION DES TECHNICITES DU « CHEF DE BORD »14
14
4) LA FICHE INDIVIDUELLE – ÉVALUATION DES COMPETENCES, PRATIQUES ET COMPORTEMENTALES CHEF DE BORD16
5) LA CERTIFICATION21
6) LA GESTION DES INAPTITUDES21
7) EXEMPLE D'ATTESTATION PROVISOIRE DE REUSSITE22
8) EXEMPLE D'ATTESTATION DE REUSSITE A LA FORMATION23

TERMES ET DEFINITIONS

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.** Ils visent à partager un vocabulaire commun aux formations conduisant à la certification de chef de bord.

Acquis	Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.
Activité	Les activités regroupent des blocs de compétences.
Autorité d'emploi	Responsable d'un organisme œuvrant dans le domaine maritime.
Mise en situation professionnelle	Elle a pour objet de permettre aux apprenants de restituer leurs savoirs, savoir-faire ou savoir-être dans le cadre d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée.
Certificat de compétences	Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation à l'issue de la formation.
Compétence	Il s'agit d'une connaissance (savoir, savoir-faire, savoir-être) mobilisable, tirée généralement de l'expérience dans le domaine professionnel. Dans ce domaine, la compétence sera définie comme le savoir-agir résultant de la mobilisation de capacités acquises en formation et des ressources externes dans des situations relevant d'un contexte professionnel.
Critère de performance	Établit pour évaluer la compétence d'un apprenant. Celui-ci sera composé d'indicateur ou faisceau d'indicateurs.
Évaluation formative	L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant et le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion de l'activité d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression de l'apprenant vers l'objectif général.
Évaluation sommative à visée certificative	L'évaluation sommative correspond à la somme des compétences acquises par chaque participant lors de la formation. Elle permet de prendre une décision d'aptitude ou d'inaptitude. Elle est à visée certificative dans la mesure où elle permet la délivrance d'un certificat de compétence.

Formateur	Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.
Indicateur	Outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va pouvoir mesurer une situation de façon objective, à un instant donné, ou dans le temps global de la formation.
Objectif de formation	Compétences(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.
Organisation de la formation	Agencement des différentes actions de formation du point de vue matériel et pédagogique.
Prérequis	Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation ou une partie de la formation déterminée.
Savoir	Ensemble des connaissances théoriques que doit acquérir l'apprenant.
Savoir-être	Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.
Savoir-faire	Mise en œuvre de procédures, de matériels, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

Référentiel des activités et des compétences

CHEF DE BORD Option SR ou Vedette

1) Définition de l'emploi de Chef de Bord (NAV OPS)

a) Contexte

La qualification « Chef de bord » est destinée

- aux sauveteurs de la SNSM devant exercer une fonction devant exercer une fonction de commandement à bord d'une embarcation de sauvetage de type semi-rigide (SR) et vedette de sauvetage ;
- aux agents de l'IFREMER devant exercer la fonction de pilote d'embarcation de type semi-rigide, vedettes et chaland ;
- aux agents de l'OFB et des parcs naturels marins devant exercer les fonctions de capitaine à bord des navires de l'établissement pratiquant une navigation maritime ;
- aux agents de la police nationale intervenant en mer devant exercer la fonction de commandement à bord d'une unité nautique de type semi–rigide, vedette ou pneumatique ;
- aux agents des unités littorales des affaires maritimes devant exercer une fonction de patron d'embarcation de type semi-rigide ou vedette côtière.

Cette formation ne constitue pas une formation obligatoire pour exercer les missions évoquées ci-dessus. Elle constitue néanmoins un cadre dans lequel peuvent s'inscrire les candidats à l'exercice de ces missions, ainsi qu'un moyen de permettre des passerelles entre chaque établissement ou organisme.

Le terme « chef de bord » constitue un terme générique : certaines structures peuvent alors, en interne, nommer les détenteurs de cette qualification sous d'autres appellations.

b) Missions

Le chef de bord est responsable de la sécurité de l'embarcation et de l'équipage.

Il valide la navigation et coordonne les opérations à bord.

Il est garant du respect des procédures d'engagement.

Il doit réagir aux cas non-conformes..

Relativement aux missions propres à chaque structure, et sous couvert des compétences complémentaires évoquées au point 5, il peut être amené à participer aux missions propres de chacune des structures.

2) Conditions d'admission

La formation « Chef de Bord » est ouverte à tout sauveteur bénévole ou agent public ou candidat à un poste relevant de l'une des structures évoquées ci-dessus, ayant :

- ✓ Une aptitude médicale à jour ;
- ✓ La qualification « Equipier conduite navigation » ou la fonction de canotier opérationnel ;
- ✓ Permis extension hauturière ou toute compétences hauturières (à la discrétion de l'autorité d'emploi)
- ✓ CRR ou CRO ou CGO

3) Durée de la formation

La formation de l'Unité d'Enseignement « Chef de Bord » a une durée minimum de 35 heures.

Des modules supplémentaires pourront être réalisés en formation à distance.

4) Activités et compétences détaillées

Les activités regroupent des blocs de compétences. La formation est composée de deux activités principales composant chacune un bloc de compétences.

ACTIVITES	COMPETENCES
1. Respecter des procédures administratives et assurer la protection	**C1.1 Utiliser les documents réglementaires afin de respecter les procédures**
	Renseigner correctement le livre de bord Créer et compléter un rapport pour l'autorité d'emploi
	C1.2 Assurer ou participer à la sécurité de la sortie en mer pour respecter l'intégrité de l'équipage et du moyen
	Appliquer et faire appliquer les règles de protection individuelles et collectives Procéder à la checklist de l'embarcation et rendre compte en cas d' anomalies S'assurer de la prise des informations météorologiques et analyser le bulletin Faire préparer la navigation tracée et contrôler la route S'assurer de la remise en condition opérationnelle du matériel
2. Se positionner et communiquer	**C2.1 Estimer sa position tout au long de la sortie afin de naviguer en sécurité**
	Se positionner sur une carte papier sans électronique Se positionner avec les instruments du bord Confronter les informations entre les instruments et la réalité
	C2.2 Emettre et recevoir des messages pour mener à bien la mission
	Appliquer les procédures radiotéléphonie VHF (Essai /Routine/Sécurité/Urgence/détresse, Alphabet Int.) Appliquer les procédures radio VHF ASN (Routine/Sécurité/urgence/détresse) Communiquer par VHF avec les autres intervenants en émettant des messages courts, clairs et audibles
3. Se positionner et communiquer	**C3.1. Comprendre les actions à mettre en oeuvre et donner les directives adaptées afin de mener à bien la sortie**
	Tenir son rôle au sein de l'équipage / Garder le contôle de son équipage. Enoncer des consignes claires, complètes et ordonnées permettant de réaliser la sortie en mer / Briefing Réaliser un débriefing
	C3.2. Prendre en compte le comportement et l'état de ses équipiers afin d'assurer leur sécurité
	Ecouter et apporter des solutions à l'équipage Encourage les équipiers les moins dynamiques et/ou contrôle les équipiers proactifs

	C3.3. Diriger et contrôler son équipe pour atteindre l'objectif
	Répartir les tâches en fonction des compétences des équipiers Vérifier les tâches effectuées par l'équipage Réaliser une auto-évaluation
	C3.4. Adopter la procédure en fonction de ses analyses afin d'anticiper et de réagir aux cas non-conformes
	Adapter sa navigation aux différentes conditions (navigation de nuit, zones dangeureuses, brouillard, ...) Faire appliquer les consignes de sécurité pour une approche en zone dangereuse Réagir aux cas non conformes Faire appliquer les techniques de manœuvres et respecter les règles de navigation

5) Complément au parcours de qualification

Chaque organisme ou établissement peut proposer un complément au parcours de qualification pour exercer les fonctions de chef de bord, en lien avec les missions générales que sont les siennes.

On notera, de manière non exhaustive :

- Pour la SNSM, les missions de recherche et de sauvetage (SAR) ;
- Pour l'IFREMER, les missions de recherche scientifique et de développement, de mise en œuvre d'infrastructures en mer, d'observation et de prélèvement ;
- Pour l'OFB, les missions de recherche scientifique, d'observation, de prélèvement et de police de l'environnement ;
- Pour la police nationale, les missions de prévention, de contrôle et de polices ;
- Pour les unités littorales des affaires maritimes, les missions de prévention, de contrôle et de polices spéciales (environnement, pêche, sécurité, navigation, droit du travail maritime).

Ces compléments au parcours de qualification sont encadrés par des procédures et des référentiels internes à ces structures.

Référentiel d’évaluation

L'apprenant doit être capable de contextualiser ses compétences au domaine particulier de l'unité d'enseignement Chef de Bord.

L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée par l'équipe pédagogique lors de la formation. Les modalités d'évaluation ainsi que les modalités de délivrance de l'attestation de réussite s'appuient sur des critères connus de l'apprenant et conformes au présent référentiel.
Ce référentiel d'évaluation met en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative, sommative et de certification.
L'attestation de réussite à la formation « Chef de Bord » vedette ou SR est délivrée aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation en présentiel ou à distance.
- Réaliser correctement l'ensemble des techniques lors des ateliers d'apprentissage lorsque l'apprenant participe en tant qu'équipier, barreur, radio ou navigateur.
- Démontrer, au cours des séquences de mises en situations professionnelles, l'atteinte au moins une fois, de chacune des activités prévues dans l'enseignement de l'UE Chef de Bord.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à l'évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'atteinte par le participant de l'ensemble des compétences.

1) Évaluation des savoirs (évaluation formative)

Centrée sur l'apprenant et les apprentissages, l'évaluation formative est à mettre en œuvre tout au long de la formation à l'unité d'enseignement Chef de Bord.
Elle vise à faciliter les progrès de l'apprenant, en l'accompagnant jusqu'à l'atteinte de ses objectifs. Elle se pratique en s'appuyant sur l'interactivité.

Elle repose sur trois principes indissociables :

1. La reconnaissance de la réussite
2. L'analyse de l'erreur avec l'apprenant
3. L'apport de solutions concrètes

L'évaluation formative permet aussi à l'équipe pédagogique de faire le point sur son action de formation. En ce sens, elle est aussi un régulateur pédagogique.

2) Évaluation Sommative de l'apprenant

Elle permet de mesurer les niveaux d'acquisition de l'apprenant, au cours de la formation. Elle s'effectue à des moments bien déterminés dans le déroulement des séquences pédagogiques.

Cette évaluation est conçue pour favoriser un travail soutenu et régulier, en laissant à l'apprenant la possibilité de réessayer en vue de la validation de la compétence sur le temps de la formation.

L'évaluation sommative de l'acquisition de ces connaissances est effectuée par l'équipe pédagogique, lors de la formation.

La fiche individuelle de suivi – Évaluation des technicités Chef de Bord et la fiche individuelle de suivi – Évaluation des compétences pratiques et comportementales du Chef de Bord doivent être obligatoirement renseignées par l'équipe pédagogique, signées par l'apprenant et par le responsable de la formation.

3) La fiche individuelle (exemple de modèle) – Évaluation des technicités du « Chef de Bord »

FICHE INDIVIDUELLE - EVALUATION DE LA TECHNICITE
Chef de Bord

Nom prénom du participant :
Date de formation : du / au

POSTE	REFERENCE	FAIT (2)
BARREUR		
Accoster		o
Appareiller		o
Appareiller sur garde		o
Suivre un cap compas		o
Utilisation des flaps ou du trim		
Effectuer une manœuvre de récupération d'homme à la mer		o
Effectuer un mouillage(1)		o
Effectuer une prise de coffre (1)		o
Culer en ligne droite(1)		o
RADIO-NAVIGATEUR : Cartographie papier		
Porter un point sur une carte		o
Tracer une route en tenant compte des obstacles à la navigation et des conditions		o
Calculer un ETA en fonction de la vitesse		o
RADIO-NAVIGATEUR : Cartographie électronique		
Porter un point sur une carte		o
Tracer une route		o
Lire un ETA à chaque point et un ETA Final		o
Afficher les données nécessaires (marée, courant,…)		o
Afficher les informations AIS d'une piste		o
RADIO-NAVIGATEUR : Radar *(Option Vedette ou SR équipé d'un radar)*		
Effectuer les réglages (Gain, AC sea , AC rain)		o
Passer Head Up / North Up		o
Utiliser EBL		o
Utiliser VRM		o
Localiser et identifier les échos		o
RADIO-NAVIGATEUR : VHF (hors canal 16)		
Transmettre un message ASN en routine		o
Transmettre un message MAYDAY RELAY ou MAYDAY ou PAN PAN en phonie		o
Communiquer à la VHF en routine		o
RADIO-NAVIGATEUR : AIS		
Retrouver un navire à partir d'un MMSI		o
Trouver le MMSI d'un navire à partir de son nom		o
RADIO-NAVIGATEUR : Sondeur		
Connaitre la hauteur d'eau sous le bateau		o

(1) Facultatif durant le stage
(2) Renseigner la case par une croix

Observations ;

Date :

Nom et signature du candidat : **Nom et Signature du responsable pédagogique :**

L'équipe pédagogique renseigne la fiche individuelle d'évaluation de la technique « Chef de bord » lors des séquences d'apprentissages

Le tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validation de la maitrise des techniques du Chef de Bord

Conditions de validation de la technique :
Coché d'une croix : Maîtrise les techniques « Chef de Bord »
Non coché : Ne maîtrise pas suffisamment les techniques « Chef de Bord »

Savoirs	Principe de validation	Critères de performance	Conditions de validation de cette maitrise	Nombre de passage
Compétences Chef de Bord	Lors des mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées lorsque l'apprenant est au poste d'équipier, de barreur, de radio ou navigateur (Sur toutes les techniques et à tous les postes)	Conforme aux référentiels techniques de la structure de formation ou d'emploi	Renseigner d'une croix quand la technique est bien réalisée. L'ensemble des techniques cochées d'une croix permet de porter un oui pour la certification dans « maîtrise l'ensemble des techniques Chef de Bord »	Dans chaque mise en situation, tout au long de la formation

4) La fiche individuelle – Évaluation des compétences, pratiques et comportementales Chef de Bord

Cette fiche individuelle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi des compétences acquises par les apprenants.

Le tableau récapitulatif détermine le « comment » et « le seuil de validation » de chaque compétence.

Il est la référence à suivre pour déterminer l'acquisition des compétences notifiées dans le document.

Chaque activité doit avoir au moins **une** mention « **OUI** » pour être validée.

FICHE INDIVIDUELLE - EVALUATION DES COMPETENCES THEORIQUES, PRATIQUES ET COMPORTEMENTALES
CHEF DE BORD VEDETTE OU SR (6)

Nom du participant : Date de formation du: au

COMPÉTENCES	MISES EN SITUATION				Validation des compétences (1)(2)
Utiliser les documents réglementaires					
Assurer ou participer à la sécurité de la sortie en mer					
Estimer sa position tout au long de la sortie Émettre et recevoir des messages					
Comprendre les actions à mettre en oeuvre et donner les directives adaptées					
Prendre en compte le comportement et l'état des ses équipiers					
Diriger et contrôler son équipe pour atteindre l'objectif Adopter la procédure en fonction de ses analyses					

ACTIVITES	Validation de l'activité (3)
1. Respecter des procédures administratives et assurer la protection	
2. se positionner et communiquer	
3. Animer et superviser son équipage	

(1) Renseigner les cases avec A ou B (A : Atteint / B : Non atteint)
(2) La présence d'un A valide chaque compétence des activités
(3) Renseigner les cases avec OUI lorsque l'ensemble des compétence de l'activité est atteint

EVALUATION DE CERTIFICATION

LE CANDIDAT :	APTITUDE INTERMEDIAIRE (6)	
MAITRISE L'ENSEMBLE DES TECHNIQUES DU CHEF DE BORD (4)	OUI	NON
A ACQUIS L'ENSEMBLE DES COMPETENCES DU CHEF DE BORD (5)	OUI	NON
	APTITUDE FINALE (6)	
	OUI	NON

(4) A obtenu une croix à chaque technique sur la fiche individuelle de l'évaluation des technicités
(5) A obtenu un OUI dans chacune des activités
(6) Rayer la mention inutile

Nom Prénom et Signature du responsable pédagogique :

Lieu et date :

Observations :

Nom Prénom et signature du candidat :

Lieu et date :

Observations :

Le tableau récapitulatif des critères de performance et des conditions de validation des compétences du « Chef de Bord » :

Conditions de validation de l'activité :
Oui : Niveau atteint
Non : Niveau non atteint

N°	Activité	Compétences	Indicateurs de performance	Conditions de validation des indicateurs	Nombre de passage
1	Respecter les procédures administratives et assurer la protection	Utiliser les documents réglementaires afin de respecter les procédures	✓ Renseigner le livre de bord ✓ Créer et compléter un rapport pour l'autorité d'emploi	**OUI**	Tout au long de la formation
		Assurer ou participer à la sécurité de la sortie en mer pour respecter l'intégrité de l'équipage et du moyen	✓ Appliquer et faire appliquer les règles de protection individuelles et collectives ✓ Procéder à la check-list de l'embarcation et rendre compte en cas d'anomalies ✓ S'assurer de la prise des informations météorologiques et analyser le bulletin ✓ Contrôler la route préparée ✓ S'assurer de la remise en condition opérationnelle du matériel		

N°	Activité	Compétences	Indicateurs de performance	Conditions de validation des indicateurs	Nombre de passage
2	Se positionner et communiquer	Estimer sa position tout au long de la sortie afin de naviguer en sécurité	✓ Se positionner sur une carte papier sans électronique ✓ Se positionner avec les instruments du bord ✓ Confronter les informations entre les instruments et la réalité	**OUI**	Tout au long de la formation
		Emettre et recevoir des messages pour mener à bien la mission.	✓ Appliquer les procédures de radiotéléphonie VHF (Essai / Routine / Sécurité/Urgence/Détresse, Alphabet Int.) ✓ Appliquer les procédures d'Appel Sélectif Numérique par VHF (Routine / Sécurité / Urgence/Détresse) ✓ Communiquer par VHF avec les autres intervenants en émettant des messages courts, clairs et audibles		
3	Animer et superviser un équipage	Comprendre les actions à mettre en œuvre et donner les directives adaptées afin de mener à bien la sortie.	✓ Tenir sa place au sein de l'équipage et garder le contrôle de son équipage ✓ Énoncer des consignes claires, complètes et ordonnées permettant de réaliser la sortie en mer (Briefing) ✓ Réaliser un débriefing	**OUI**	Tout au long de la formation

N°	Activité	Compétences	Indicateurs de performance		
3	Animer et superviser un équipage	Prendre en compte le comportement et l'état de ses équipiers afin d'assurer leur sécurité.	✓ Écouter et apporter des solutions aux questionnements de l'équipage ✓ Encourager les équipiers les moins dynamiques et/ou contrôler les équipiers proactifs	**OUI**	Tout au long de la formation
		Diriger et contrôler son équipage pour atteindre l'objectif.	✓ Répartir les tâches en fonction des compétences des équipiers ✓ Vérifier les tâches effectuées par l'équipage ✓ Réaliser une auto-évaluation		
		Adopter la procédure en fonction de ses analyses afin d'anticiper et de réagir aux cas non-conformes.	✓ Adapter sa navigation aux différentes conditions (navigation de nuit, zones dangereuses, brouillard, …) ✓ Appliquer les consignes de sécurité pour une approche en zone dangereuse ✓ Réagir aux cas non conformes ✓ Faire appliquer les techniques de manœuvre et respecter les règles de navigation		

En vue de l'acquisition des compétences, le nombre de mises en situation est privilégié sur les apports de connaissances théoriques, il est adapté en fonction de la progression individuelle de l'apprenant et du temps de formation disponible.

5) La certification

Le résultat des délibérations de l'équipe pédagogique donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de formation permettant à la l'organisme responsable de la formation d'éditer l'attestation de réussite.

L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement « Chef de Bord » est sanctionnée par la délivrance de l'attestation de réussite à la formation Chef de Bord.

Les attestations sont signées du dirigeant de l'organisme en charge de la formation, ou par délégation par un autre membre selon les règles en vigueur au sein de l'organisme.

6) La gestion des inaptitudes

Le candidat ne répondant pas aux critères des prérequis et de certification devra suivre une nouvelle formation dans sa totalité.

7) Exemple d'attestation provisoire de réussite

SOCIETE NATIONALE DE
SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Etablissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970

Attestation Provisoire de Réussite

Le responsable pédagogique de la formation atteste que

CIVILITE PRENOM NOM

a rempli avec succès les conditions de validation de l'activité SNSM :

CHEF DE BORD « SEMI-RIGIDE OU VEDETTE »

qui s'est déroulée du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA à

Le responsable pédagogique
PRENOM NOM
Signature

8) Exemple d'attestation de réussite à la formation

SOCIETE NATIONALE
DE SAUVETAGE EN MER

Attestation de réussite à la formation :
CHEF DE BORD « SEMI-RIGIDE OU VEDETTE »

CIVILITE PRENOM NOM

A participé avec succès au stage
CHEF DE BORD « SEMI-RIGIDE OU VEDETTE »

Organisé du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

à

Délivré sur la base du procès-verbal de formation en date du JJ/MM/AAAA

Attestation N°: CB-SNSMSIEGEAAAAMM-XXX

Pour le Président de la SNSM

Le directeur de la Formation,